
LES ORIGINES DE L'AVOUERIE DE HUY ET DE LA SEIGNEURIE DE BARSE (XI^e-XII^e SIÈCLES), À LA LUMIÈRE DES DONNÉES ÉCRITES ET MATÉRIELLES

PAR

GUILLAUME WYMMERSCH
Boursier de doctorat SH
Département des Sciences Historiques
Université de Liège

INTRODUCTION⁽¹⁾

Huy (province de Liège, arrondissement de Huy, commune de Huy) et Barse (province de Liège, arrondissement de Huy, commune de Modave, section communale de Vierset-Barse) partagent naturellement une histoire commune par leur proximité géographique. Alors que le système de l'Église impériale se développait, peu après la donation du comté de Huy à l'évêque Notger en 985, apparaît l'avouerie de l'église Sainte-Marie de Huy. Cette fonction fut exercée par les seigneurs de Barse, au plus tard dès le début du XII^e siècle, voire dès le début du XI^e siècle.

Si l'on doit se tenir à une définition simple⁽²⁾, l'avouerie apparaît comme une institution facultative à l'époque mérovingienne et généralisée par

(1) Liste des abréviations : *ACHSBA* = *Annales du Cercle hutois des Sciences et Beaux-Arts* ; *ASAN* = *Annales de la Société archéologique de Namur* ; *CAW* = *Chronique de l'Archéologie wallonne* ; DiBe = *Diplomata Belgica* [en ligne : https://www.diplomata-belgica.be/colophon_fr.html].

(2) Pour une recherche préliminaire sur l'avouerie, avec un focus sur nos régions, voir MARGUE M., « L'avouerie en Lotharingie : le « moment comtal » (deuxième moitié du XI^e – début du XII^e siècle) ? », in MARTINE TR. & NOWAK J. (dir.), *D'un regnum à l'autre. La Lotharingie, un espace de l'entre-deux ?*, Nancy, Presses universitaires de Nancy / Éditions Universitaires de Lorraine, 2020, p. 151-177 ; WEST Ch., « Monks, aristocrats and justice : twelfth-century monastic advocacy in a European perspective », in *Speculum: A Journal of Medieval Studies*, t. 92/2 (2017), p. 372-404 ; TONGLET B., « Avouerie et aristocratie. L'avouerie « originelle » en pays mosan », in *ASAN*, t. 89 (2015), p. 125-161 ; BALARD M., GENET J.-Ph. & ROUCHE M.,

Charlemagne à destination des communautés religieuses qui recevaient le privilège d'immunité, par lequel les agents publics, notamment les comtes, se voyaient interdire toute action sur leur territoire. L'avoué, du latin *advocatus*, était un laïc choisi, à l'origine, par l'immuniste religieux (l'évêque ou l'abbé) et chargé de le représenter et le défendre juridiquement et, s'il le fallait, militairement. Des écrits, notamment les règlements d'avouerie, précisèrent parfois ses missions. L'avoué de Huy était chargé de la protection des domaines de Notre-Dame, de l'exercice de la justice lors des plaids généraux et probablement du commandement des contingents fournis à l'armée épiscopale⁽³⁾. Dans certains cas, le défenseur se transforma en persécuteur : dès le x^e siècle, entre Seine et Rhin, avec l'affaiblissement du pouvoir royal carolingien, l'avouerie devint héréditaire et certains avoués parvinrent à se créer des seigneuries, des châtelainies sur le territoire à protéger, en se substituant progressivement aux autorités ecclésiastiques.

La première liste sérieuse, mais incomplète, des plus anciens avoués de Huy fut établie par Sylvain Balau en 1894⁽⁴⁾. Il fut suivi par deux articles de F. Tihon qui tenta, parfois maladroitement, d'être le plus complet possible. Pour la période qui nous retient dans cet article, cet auteur établit la liste suivante : Boson (I^{er}) en 1032, Walter (I^{er}) en 1066 et 1067, Boson (II) en 1083, Walter (II) en 1096, Boson (III) en 1106 et Walter (III) en 1136⁽⁵⁾. Il avait la propension à interpréter chaque vide documentaire comme l'indice d'un changement de titulature de l'avouerie, ce qui ne pose aucun problème pour les premiers avoués de Huy qui alternaient les prénoms Boson et Walter, mais qui fut préjudiciable à partir du courant du xii^e siècle où l'on rencontre seulement le prénom Walter. Cette erreur valut à F. Tihon des critiques

Le Moyen Âge en Occident, 5^e éd., Paris, Hachette Supérieur, 2011 [1999] (Histoire de l'Humanité), p. 65 et 104 ; MAQUET J., « Faire justice » dans le diocèse de Liège au Moyen Âge (viii^e-xii^e siècles) : essai de droit judiciaire reconstitué, Liège / Genève, Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège / Droz, 2008 (Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, 290), p. 353-372 ; PARISSÉ M., « Avoué », in GAUVARD Cl., DE LIBERA A. & ZINK M. (dir.), *Dictionnaire du Moyen Âge*, 2^e éd., Paris, PUF / Quadrige, 2004 [2002], p. 121 ; KALB H., « Vogtei », in *Lexikon für Theologie und Kirche*, 3^e éd., t. 10, Fribourg / Bâle / Rome / Vienne, Herder, 2001, col. 839-841 ; *L'avouerie en Lotharingie. Actes des 2^{es} Journées Lotharingiennes (22-23 octobre 1982, Centre Universitaire Luxembourg)*, Luxembourg, Belfort, 1984 (Publications de la Section historique de l'Institut Grand-Ducal de Luxembourg, 85).

(3) JORIS A., *La ville de Huy au Moyen Âge, des origines à la fin du xiv^e siècle*, Paris, Les Belles Lettres, 1959 (Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, 152), p. 403-404.

(4) BALAU S., « Modave », in *Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège*, t. 8 (1894), p. 1-320, aux p. 158-159, dont les tableaux en annexe.

(5) TIHON F., « L'avouerie de Huy et les seigneurs de Beaufort », in *ACHSBA*, t. 11 (1896), p. 255-306 ; Id., « Les avoués de Huy », in *ACHSBA*, t. 13 (1901), p. 279-281.

acerbes de la part de Godefroid Kurth qui lui vouait un mépris à peine dissimulé et qui lui reprochait notamment de « s'être fait une loi du dédoublement des personnages »⁽⁶⁾. Dans sa célèbre synthèse sur l'histoire de Huy au Moyen Âge, André Joris dépassa le simple établissement d'une liste et proposa une première étude institutionnelle de l'avouerie hutoise, où il définit les missions de l'avoué, à savoir la justice, l'administration (dont la police du marché et des foires) et le commandement du contingent militaire⁽⁷⁾. Le rôle judiciaire et juridique fut approfondi par Julien Maquet dans sa thèse publiée en 2008 ; les avoués de Huy apparaissent fréquemment dans l'entourage épiscopal, notamment comme témoins de chartes épiscopales⁽⁸⁾. Les avoueries des églises liégeoises entre le XI^e et le XV^e siècle firent l'objet de la thèse de doctorat de Pascal Carré, défendue en 2009 et toujours inédite. Outre des considérations sur le statut social, les droits, les pouvoirs et le rôle militaire des avoués ecclésiastiques, il établit une nouvelle liste des détenteurs de cette fonction pour Huy⁽⁹⁾. Dans son étude sur les avoueries en pays mosan, parue en 2015, Benoît Tonglet consacra quelques lignes aux premiers seigneurs de Barse et aux premiers avoués de Huy⁽¹⁰⁾.

La seigneurie banale renvoie à la détention du ban (*bannum*) qui désigne le pouvoir de commandement et de contrainte qui appartient au roi qui l'exerce au départ sur l'ensemble des hommes soumis à son pouvoir. La genèse de la seigneurie banale demeure débattue, mais il semblerait que le ban fut usurpé par les comtes et princes territoriaux dès le IX^e siècle, puis par les seigneurs locaux dès la fin du X^e, voire le début du XI^e siècle. L'apparition des seigneuries banales semble concomitante à celle de l'enchâtellement aux alentours de l'an mil. Les seigneurs exercent des prérogatives fiscales (tonlieu, taille, etc.), judiciaires (basse et haute justice) et militaires. Puisque leur protection impliquait des contreparties (cens, corvée, droit de gîte, banalités, etc.), ils percevaient des taxes tant comme seigneurs fonciers que comme détenteurs du ban⁽¹¹⁾.

(6) KURTH G., « Bibliographie », in *Archives liégeoises*, t. 1/8 (1898), p. 64.

(7) JORIS A., *La ville de Huy*, op. cit., p. 403-408.

(8) MAQUET J., « Faire justice », op. cit., p. 88, dont n. 370.

(9) CARRÉ P., *Les avoueries des églises liégeoises (XI^e-XV^e siècles)*, inédit, thèse de doctorat en Histoire, Université de Liège, 2009, aux p. 151-164 pour l'avouerie de Huy.

(10) TONGLET B., « Avouerie », op. cit., p. 134, 136 et 139.

(11) Pour une recherche préliminaire sur la seigneurie, voir CARRIER N. (dir.), *Alleux et alleutiers. Propriété foncière, seigneurie et féodalité (France, Catalogne, Italie, X^e-XII^e siècle)*, Paris, De Boccard, 2021 ; MARTINE Tr., NOWAK J. & SCHNEIDER J. (dir.), *Espaces ecclésiastiques et seigneuries laïques (IX^e-XIII^e siècle)*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2021 (Histoire ancienne et médiévale) ; BÖCK G., *Adel, Kirche*

Les études des premiers seigneurs de Barse ont été réalisées en marge de celles sur les avoués de Huy. Déjà Sylvain Balau, dans son étude sur Modave, appelait de ses vœux que sa liste des avoués hutois serve de base à une étude des seigneurs de Barse⁽¹²⁾. On retrouve également quelques lignes sur les premiers seigneurs de Barse dans l'étude, publiée en 2007 par Benoît Tonglet, sur la seigneurie en pays mosan⁽¹³⁾. Les ruines du château de Barse ont fait, à la fin des années 1970 et à la fin des années 1980, l'objet de fouilles archéologiques qui demeurent cependant largement inédites. On mentionnera au mieux deux courts articles d'Alain Beydts et quelques propos lointains de Joseph Chapelle⁽¹⁴⁾. En 2015, fut fouillée la motte castrale de Vieux-Barse, située sur la rive droite, escarpée, de la basse vallée du Hoyoux. Cette exploration archéologique livra des structures datables de la seconde moitié du XI^e et/ou de la première moitié du XII^e siècle, qui doivent être rapprochées, à mon sens, des premiers seigneurs de Barse, peu avant l'érection du château de Barse à 200 m au sud-est de là⁽¹⁵⁾.

De cet état de l'art, il ressort une erreur récurrente : la confusion entre les mentions des membres du lignage de Barse et celles des avoués de Huy⁽¹⁶⁾.

und Herrschaft. Die Unterelbe als Kontaktraum im europäischen Kontext des 10. bis 13. Jahrhunderts, Münster, Aschendorff, 2018 (Quellen und Forschungen zur Geschichte Schleswig-Holsteins, 126) ; ZANKE S., « Konzepte von Herrschaft und Königtum », in SCHUBERT A. (dir.), *Richard Löwenherz: König – Ritter – Gefangener*, Spire, Historisches Museum der Pfalz, 2018, p. 158-163 ; TONGLET B., *Familles aristocratiques mosanes et théorie économique et politique de la seigneurie castrale (950-1200). Essai de sociologie historique*, Jambes, chez l'auteur, 2017 ; GUILLOT O., RIGAUDIÈRE A. & SASSIER Y., *Pouvoirs et institutions dans la France médiévale*, t. 1, *Des origines à l'époque féodale*, 3^e éd., Paris, Armand Colin, 2012 [2006] (Collection U), p. 185-210 ; BALARD M., GENET J.-Ph. & ROUCHE M., *Le Moyen Âge, op. cit.*, p. 42 et *passim* ; BUR M., « The kingdom of the Franks: the seigneuries », in LUSCOMBE D. & RILEY-SMITH J. (éd.), *The New Cambridge Medieval History*, t. 4/2, c. 1024 - c. 1198, Cambridge, Cambridge University Press, 2004, p. 530-548 ; WILLOWEIT D., « Herr, Herrschaft », in *Lexikon des Mittelalters*, t. 4, Munich / Zürich, Artemis, 1989, col. 2176-2179.

(12) BALAU S., « Modave », *op. cit.*, p. 159, n. 3 : « Nous nous abstenons dans cette généalogie de détails biographiques trop éloignés de notre sujet et formulons le vœu de voir un jour nos recherches complétées par une monographie détaillée des seigneurs de Barse et de Vierset, espérant d'ailleurs que notre étude, posant ici les premiers jalons, ne sera pas inutile à ceux qui voudront la reprendre pour la compléter dans les détails ».

(13) TONGLET B., *Autour du château. Le pouvoir en pays mosan (500-1200). Essai de mise en scène*, Wépion, chez l'auteur, 2007, p. 221.

(14) BEYDTS A., « Du nouveau sur le Vieux Barse », in *Marchin « Bia Vièdje »*, t. 10 (1986-1987), p. 83-88 ; BEYDTS A., « Chronologie des monnaies découvertes sur le site du château féodal de Barse », in *Marchin « Bia Vièdje »*, t. 12 (1990-1991), p. 14-23 ; CHAPPELLE J., « Notes d'un vieux chercheur », in *Marchin « Bia Vièdje »*, t. 15 (1996-1997), p. 35-43.

(15) LUCON Y., « Modave / Vierset-Barse : la motte castrale de Vieux-Barse un premier bilan de la campagne de fouilles 2015 », in *CAW*, t. 24 (2016), p. 165-166. Il s'agit là d'une première investigation et, à l'instar d'Y. Lucon, on espère que ce travail prometteur pourra un jour être poursuivi.

(16) Par exemple, P. Carré considérait que la première mention d'un membre du lignage de Barse à la tête de l'avouerie hutoise remontait à 1066. CARRÉ P., *Les avoueries, op. cit.*, p. 151. – On peut lire aussi chez B. Tonglet : « Un document signale, en 1013, l'existence d'un avoué particulier, affecté à la ville de Huy, Alard, décédé au cours de la bataille d'Hougarde. C'est sans doute l'ancêtre de Walter de Barse, cité,

En réalité, dans les souscriptions d'une charte datée de 1083, sont mentionnés distinctement un Bosen de Barse (*Boso de Braz*) et un Bosen, avoué de Huy (*Boso advocatus de Hoiio*)⁽¹⁷⁾. La première mention du lien entre le lignage de Barse et l'avouerie de Huy n'apparaît qu'en 1136 (*cf. infra*). Cette distinction est d'autant plus nécessaire que Barse, qui se retrouve dans les chartes des XI^e-XII^e siècles, sous les graphies *Barz*, *Barce*, *Barche*, *Bars* et parfois *Braz*, est parfois confondue avec Bra (province de Liège, arrondissement de Verviers, commune de Lierneux), qui s'écrivait parfois *Braz* aussi et qui est située à une quinzaine de kilomètres au sud-ouest de l'abbaye de Stavelot⁽¹⁸⁾.

Pour Julien Maquet, « certains avoués apparaissaient dans l'entourage de l'évêque, sans qu'il ne fut fait mention de leur titre d'avoué, souvent dans des actes qui ne concernaient pas leur église. C'est par exemple le cas des avoués de Huy, membres du lignage de Barse (Annexe III, 1129-6, 1131-58, 1161-83, 1165-77, 1166-87) et des avoués de Bertrée, membres du lignage de Morialmé (Annexe III, 1127-50, 1129-6, 1131-36, 1189-23). Ceci s'explique par le fait que, tout en étant les avoués de ces institutions, ils étaient aussi des familiers de l'évêque »⁽¹⁹⁾. Si cette hypothèse paraît à première vue pertinente, il convient de souligner le fait qu'elle ne s'appuie, en l'état, que sur deux familles et le fait que les prénoms Bosen et Walter (parfois orthographié Gauthier), qui composent la quasi-totalité du « stock » onomastique du lignage de Barse (*cf. infra*), étaient très répandus aux XI^e-XII^e siècles⁽²⁰⁾. Par

comme on l'a vu dans la charte de 1066 » ; ou encore « On retrouve ensuite Walter ou Gautier, cité en 1066 dans la charte de franchise de Huy, qui n'est pas un Beaufort mais bien un Barse (Walter fait partie du « stock » de prénoms de la famille de Barse). [...] Les Barse détiennent l'avouerie de manière héréditaire à partir de Walter, voire depuis Alard, sans doute le premier de la famille à détenir l'avouerie nouvelle formule ». TONGLET B., « Avouerie », *op. cit.*, p. 134 et 139. Deux problèmes sont à relever ici : Walter n'est jamais dit de Barse dans ce document de 1066, ce qui confirme la nécessité de distinguer l'avouerie de Huy et le lignage de Barse ; l'absence de Bosen (prénom faisant également partie du « stock » onomastique de la famille de Barse), cité comme avoué de Huy en 1032, bien avant Walter en 1066, montre qu'il convient d'établir une nouvelle liste exhaustive des avoués de Huy.

(17) Sur ce texte, voir *infra*. Cette distinction entre l'avouerie de Huy et le lignage de Barse laisse par ailleurs P. Carré dans l'incompréhension : « En 1083, une charte de l'évêque Henri de Verdun (1075-1091) nous livre le nom d'un mystérieux avoué, Bosen (II), dont il s'agit de l'unique mention. Le fait est d'autant plus curieux que ce Bosen, en dépit de son patronyme, ne semble pas appartenir au lignage de Barse. En effet, celui entre les mains duquel l'avouerie aurait logiquement dû se trouver – Bosen de Barse – apparaît juste avant lui dans la liste de témoins ». CARRÉ P., *Les avoueries*, *op. cit.*, p. 152.

(18) Dans son célèbre dictionnaire toponymique, M. Gysseling attribua *Braz* systématiquement à Barse, alors que certaines de ces chartes, notamment celles concernant l'abbaye de Stavelot-Malmedy, désignaient en réalité le domaine de Bra. GYSSELING M., *Toponymisch woordenboek van België, Nederland, Luxemburg, Noord-Frankrijk en West-Duitsland (vóór 1226)*, t. 1, Tongres, Belgisch interuniversitair centrum voor neerlandistiek, 1960 (Bouwstoffen en studiën voor de geschiedenis en de lexicografie van het Nederlands, 6), p. 101.

(19) MAQUET J., « Faire justice », *op. cit.*, p. 88, n. 370.

(20) MORTLET M.-Th., *Les noms de personne sur le territoire de l'ancienne Gaule du VI^e au XI^e siècle*, t. 1, *Les noms issus du germanique continental et les créations gallo-germaniques*, Paris, CNRS, 1971, p. 60,

ailleurs, sur l'ensemble du corpus diplomatique à notre disposition, cette hypothèse souffre de quatre exceptions ; il est question d'un Walter de Barse dans acte daté du 25 mai 1129 et concernant l'église de Huy, sans pour autant qu'il soit qualifié d'avoué de Huy⁽²¹⁾ ; de même il est question de Boson et Walter, avoués de Huy, sans pour autant que ces actes datés de 1037, 1083 et 1136 ne concernent l'église de Huy. Néanmoins, la proportion d'actes mentionnant un avoué de Huy et concernant l'église de Huy et la proportion d'actes mentionnant un membre du lignage de Barse et ne concernant pas l'église de Huy restent assez fortes pour soutenir cette hypothèse de Julien Maquet.

La problématique de cet article repose donc sur le constat, *a priori* contradictoire, de la tendance historiographique⁽²²⁾ à attribuer au lignage de Barse l'avouerie de Huy dès la première moitié ou le milieu du XI^e siècle, alors qu'un membre du lignage de Barse et un avoué de Huy sont distinctement nommés en 1083 et que la première mention d'un avoué issu du lignage de Barse remonte seulement à 1136. Cet article s'étendra de 1013, date de la première mention d'un avoué hutois, à 1136. L'objectif de cette recherche vise la production d'une étude propre et approfondie, distinguant l'avouerie de Huy et la seigneurie de Barse dont les origines ont souvent été confondues par l'historiographie⁽²³⁾. Il conviendra également de ne pas confondre le lignage de Barse et celui de Bra qui s'écrivent parfois, tous deux, *Braz*. La méthodologie adoptée sera celle d'une relecture des sources écrites,

105 et 215. Faute d'une étude onomastique ou prosopographique spécifique au nord de la Gaule, un passage en revue des souscriptions d'actes suffira à nous convaincre que les prénoms Boson et Walter étaient fréquents en Lotharinge aux XI^e-XII^e siècles. – Sur l'usage fréquent de mêmes prénoms dans les familles seigneuriales en pays mosan aux XI^e-XII^e siècles, TONGLET B., *La seigneurie indépendante (XI^e-XII^e siècles) : l'exemple de douze familles du pays mosan*, Namur, Au Vieux Quartier, 1992, p. 164-166.

(21) *Walterus de Barz*. BORMANS St. & SCHOOLMEESTERS E. (éd.), « Notice d'un cartulaire de l'ancienne église collégiale et archidiaconale de Notre-Dame à Huy », in *Compte-rendu des Séances de la Commission royale d'Histoire*, 4^e série, t. 1 (1873), n^o 7, p. 110-111. Dans cet acte, l'évêque liégeois Alexandre de Juliers confirma l'accord conclu au sujet d'un cens annuel de six deniers que les habitants d'Ulbeek (province de Limbourg, arrondissement de Tongres, commune de Wellen) devaient au chapitre de Notre-Dame de Huy pour chaque bonnier de terre. Sur cet acte, voir DiBe ID 3111.

(22) Par exemple, TONGLET B., « Avouerie », *op. cit.*, p. 139 : « Les Barse détiennent l'avouerie de manière héréditaire, certainement à partir de Walter [celui cité en 1066], voire depuis Alard, sans doute le premier l'avouerie à détenir l'avouerie nouvelle formule ».

(23) Dans cet article, je ne reviendrai pas sur l'erreur, flagrante d'anachronisme, considérant les seigneurs de Barse comme une branche de la famille de Beaufort. Ce n'est qu'en 1292 que les seigneuries de Vierset et de Barse passèrent entre les mains du seigneur de Beaufort. Même s'il est vraisemblable que des alliances matrimoniales unissaient la noblesse gravitant autour de Huy, les sources des XI^e-XII^e siècles à notre disposition ne font pas encore état d'un lien de filiation entre les lignages de Barse et de Beaufort. Sur le lien familial entre les lignages de Barse et de Beaufort, voir CARRÉ P., *Les avoueries*, *op. cit.*, p. 156-157. Voir également les quelques propos hypothétiques de TONGLET B., *Autour du château*, *op. cit.*, p. 164 et 221. Sur la seigneurie de Beaufort, voir l'étude de COMANNE O., « Le site de Beaufort-sur-Meuse : approche et repères historiques », in *ACHSBA*, t. 54 (2000), p. 137-196 ; Id., « Histoire de la seigneurie de Beaufort-sur-Meuse », in *La Terre de Beaufort*, Huy, Ville de Huy, 1997, p. 39-61.

essentiellement des actes diplomatiques, mentionnant l'avouerie de Huy et les lignages de Barse et de Bra, tout en faisant appel à l'apport des fouilles archéologiques des années 1970-1980 et 2015 qui explorèrent respectivement le château et la motte castrale de Vieux-Barse, résidence des premiers seigneurs de Barse.

LES AVOUÉS DE HUY

Notger reçut du roi Otton II de Germanie, le 6 janvier 980⁽²⁴⁾, la confirmation de ses possessions, entre autres, à Huy et un privilège d'immunité générale, c'est-à-dire « l'interdiction à tout comte ou autre « juge » d'exercer son autorité, de tenir des assemblées judiciaires ou de prélever des taxes sur la totalité des domaines de l'Église de Liège »⁽²⁵⁾. Le 7 juillet 985⁽²⁶⁾, il reçut d'Otton III le comté de Huy et la confirmation de son immunité ; le nombre de domaines que contrôlait l'évêque dans la région hutoise s'accrût considérablement⁽²⁷⁾. Comme l'a déjà mis en évidence André Joris, « normalement, l'avoué dut apparaître à Huy au moment où l'évêque de Liège y acquit des domaines, désormais couverts par l'immunité »⁽²⁸⁾. S'appuyant sur ce même constat mais aussi sur la preuve de l'existence d'un avoué hutois dès 1013, Pascal Carré proposa explicitement d'attribuer à l'évêque Notger la création de cette institution à Huy⁽²⁹⁾. Cet évêque a assurément œuvré à la reconfiguration spatiale de la région hutoise dès son acquisition, que ce soit au niveau des structures religieuses, par exemple avec le fractionnement de la paroisse originelle hutoise⁽³⁰⁾, ou au niveau des structures militaires, avec l'abandon de la forteresse de Pont-de-Bonne⁽³¹⁾.

(24) VON SICKEL Th. (éd.), *Die Urkunden der deutschen Könige und Kaiser*, t. 2/1, *Die Urkunden Otto des II.*, Hanovre, Hahnsche, 1888 (Monumenta Germaniae Historica. Diplomata, 4), n° 210, p. 238-239. Sur cet acte, voir DiBe ID 1122.

(25) KUPPER J.-L., *Notger de Liège (972-1008)*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2015 (Mémoire de la Classe des Lettres. 4^e série, 11), p. 51-52.

(26) VON SICKEL Th. (éd.), *Die Urkunden der deutschen Könige und Kaiser*, t. 2/2, *Die Urkunden Otto des III.*, Hanovre, Hahnsche, 1893 (Monumenta Germaniae Historica. Diplomata, 4), n° 16, p. 413-414. Sur cet acte, voir DiBe ID 1123.

(27) KUPPER J.-L., *Notger*, *op. cit.*, p. 51-57.

(28) JORIS A., *La ville de Huy*, *op. cit.*, p. 403.

(29) CARRÉ P., *Les avoueries*, *op. cit.*, p. 308.

(30) WYMMERSCH G., « L'évangélisation et la christianisation de Huy : retour sur la chronologie problématique d'un vicus du nord de la Gaule (v^e-x^e siècles) » in *Revue d'Histoire Ecclésiastique*, t. 115/3-4 (2020), p. 457-525.

(31) DELYE E. & WYMMERSCH G., « La fortification de Pont-de-Bonne (Modave, Belgique) à l'époque ottonienne : une possession des comtes de Huy ? », in VAN WERSCH L. et alii (dir.), *Cerner le passé. Mélanges en l'honneur de Patrick Hoffsummer*, Liège, Atelier des Presses, 2021, p. 371-385.

Le premier avoué hutois connu est un dénommé Alard (parfois appelé Adalard dans l'historiographie moderne), qui périt à la bataille de Hoegaarden en 1013 alors qu'il se battait pour l'évêque liégeois Baldéric II contre le comte Lambert I^{er} de Louvain⁽³²⁾. L'avoué de Huy, personnage de noble condition, était naturellement appelé, de par les fonctions qu'il exerçait, à figurer fréquemment dans l'entourage de l'évêque.

Le deuxième avoué hutois connu est Boson, mentionné comme détenteur d'un bénéfice de l'évêque de Liège à Bovenistier (province de Liège, arrondissement de Waremme), dans une charte, toujours inédite, de la collégiale Sainte-Croix, rédigée après 1037 mais dont l'action juridique se place en 1032⁽³³⁾.

Le troisième titulaire connu de l'avouerie de Huy est Walter, mentionné comme témoin dans un acte, daté du 24 août 1066, par lequel l'évêque liégeois Théoduin de Bavière donna divers domaines et églises à la collégiale Notre-Dame de Huy et décréta qu'il n'y aurait pas de sous-avoué, ni pour la famille de l'église ni pour les possessions cédées au profit de Notre-Dame ; leur protection incomberait à l'avoué légitime (*legitimus aduocatus*), à savoir Walter⁽³⁴⁾. Ce dernier est également mentionné comme avoué dans la charte des libertés accordées par ce même Théoduin aux bourgeois hutois le 26 août 1066⁽³⁵⁾. Il en est de même dans un acte de 1067, par lequel l'évêque fit une nouvelle donation à la collégiale Notre-Dame, cette fois-ci un alleu qu'il avait acquis à Ulbeek (province de Limbourg, arrondissement de Tongres)⁽³⁶⁾.

(32) VI IDUS OCTOBRIS | *Commemoratio Alardi, advocati, et aliorum qui in bello Hugardi fuerunt occisi*. RENARDY Chr. & DECKERS J. (éd.), *L'obituaire de la collégiale Notre-Dame à Huy*, Bruxelles, Palais des Académies, 1975, p. 207. – Sur la bataille de Hoegaarden, voir CIPERS R. « De veldslag van Hoegaarden 1013 », in *Alpaidis*, t. 190/1 (2013), p. 2-3 ; DODION M. & PEDJIKO W., « De slag van Hoegaarden in het jaar 1013 was meer dan een voetnoot in onze geschiedenis », in *Alpaidis*, t. 191/2 (2013), non paginé (16 p.) ; LEGRAND A., *Les Batailles de Hoegaarden (1013) et de Florennes (1015) : illustrations des luttes d'influence en Basse-Lotharingie au début du XI^e siècle*, inédit, mémoire de maîtrise en Histoire, Université de Liège, 2011 ; KUPPER J.-L., *Liège et l'Église impériale*, Paris, Les Belles Lettres, 1981 (Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, 228), p. 121, 268, 277 et 456.

(33) *Bozo Hoyensis advocatus beneficium habebat de episcopo in Bouengnistiers*. Manuscrit inédit : Liège, Archives de l'État à Liège, *Coll. Sainte-Croix*, n° 5, f° 182 r°. Cet acte n'est, semble-t-il, pas repris dans la base de données *Diplomata Belgica*.

(34) *Walterus aduocatus ecclesie*. BORMANS St. & SCHOOLMEESTERS E. (éd.), « Notice », *op. cit.*, n° 1, p. 94-95. Sur cet acte, voir DiBe ID 3108.

(35) *Walterus aduocatus*. JORIS A. (éd.), *La ville de Huy*, *op. cit.*, p. 483. Sur cette charte, voir DiBe ID 2376.

(36) *Walteri aduocati*. BORMANS St. & SCHOOLMEESTERS E. (éd.), « Notice », *op. cit.*, n° 2, p. 96. Sur cet acte, voir DiBe ID 5416.

En 1083, un nouvel avoué est cité comme témoin dans une charte émanant de l'évêque Henri I^{er} de Verdun : Boson, qu'il convient d'appeler Boson II pour le distinguer de son prédécesseur mentionné en 1032⁽³⁷⁾. Ce Boson II est précédé par un certain Boson de Barse dans la liste des témoins⁽³⁸⁾.

Le cinquième avoué connu est Walter II, dans une charte datée du 3 mai 1091 et émanant du comte Baudouin II de Hainaut. Ce dernier confirma alors la vente, faite par sa mère Richilde, de l'alleu de Gesves (province de Namur, arrondissement de Namur) à la collégiale Notre-Dame de Huy. Le fils de Walter II, Boson (le futur Boson III ?), est également mentionné parmi les témoins de cet acte⁽³⁹⁾.

Vient ensuite Boson III, cité le 7 juillet 1106⁽⁴⁰⁾. Selon Pascal Carré⁽⁴¹⁾, sans preuve à l'appui, il serait ce Boson de Barse mentionné en 1096⁽⁴²⁾ et en 1116⁽⁴³⁾.

(37) Cette numérotation (Boson I^{er}, Walter I^{er}, Boson II, etc.) a été choisie dans un souci de compréhension, mais elle demeure tributaire de l'état actuel de nos connaissances, à travers les sources écrites, et est donc sujette à caution.

(38) *Boso de Braz, Boso advocatus de Hoio* (transcription inédite aimablement transmise par Chr. Dury). Liège, Archives de l'Évêché, Saint-Paul, original, sans n°. Sur cet acte inédit, voir le résumé détaillé de DARIS J., *Notices historiques sur les églises du diocèse de Liège*, t. 12, Liège, Grandmont-Donders & Demarteau, 1885, p. 133 ; DURY Chr., « L'avouerie de Nandrin (1083) », in *Actes du LI^e Congrès de la F.A.H.B. - Cinquième congrès de l'association des cercles francophones d'histoire et d'archéologie de Belgique (Herbeumont, 22-25 août 1996)*, t. 1, Namur, Ministère de la région wallonne, 1996, p. 67-68 et DiBe ID 10323.

(39) *Walteri aduocati [...] Boso filius aduocati Walteri*. HOUTART M. (éd.), « Le village de Gesves durant huit siècles (1000-1800) », in *ASAN*, t. 41/2 (1934), p. 159-307, n° 7, aux p. 249-250 ; BORMANS St. & SCHOOLMEESTERS E. (éd.), « Notice », *op. cit.*, n° 4, p. 100-103. Sur cet acte, voir DiBe ID 5417. – S. Balau et, probablement à sa suite, A. Joris écrivirent que le *Walterus aduocatus* mentionné en 1091 était le même que celui cité en 1066, à savoir Walter I^{er}. BALAU S., « Modave », *op. cit.*, annexe des p. 158-159 ; JORIS A., *La ville*, *op. cit.*, p. 483, n. 10. En réalité, il s'agit bien de Walter II, qui avait succédé à Boson II (mentionné en 1083 et dont l'existence a, semble-t-il, échappé à S. Balau et A. Joris), qui avait lui-même succédé à Walter I^{er}.

(40) *Bosone aduocato*. BORMANS St. & SCHOOLMEESTERS E. (éd.), « Notice », *op. cit.*, n° 5, p. 105 ; SCHOOLMEESTERS E. (éd.), « La seigneurie de Marchin », in *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. 11 (1872), p. 283-358, n° 1, aux p. 327-328. L'évêque liégeois Otbert fit savoir que Willibert de Marchin et Gifeldis, son épouse, ont donné à la collégiale Notre-Dame de Huy des alleux situés à Marchin (province de Liège, arrondissement de Huy) et à Marsinne (province de Liège, arrondissement de Huy, commune de Héron) et fixa les droits de l'avoué. Sur cet acte, voir DiBe ID 3109.

(41) CARRÉ P., *Les avoueries*, *op. cit.*, p. 153.

(42) *Bosoni de Barz*. GYSELING M. & KOCH A. (éd.), *Diplomata Belgica ante annum millesimum centesimum scripta*, t. 1, Bruxelles, Belgisch inter-universitair centrum voor neerlandistiek, 1950 (Bouwstoffen en Studiën voor de Geschiedenis en de Lexicographie van het Nederlands, 1), n° 236, p. 393-394. Dans cet acte, l'évêque liégeois Otbert déclara vendre deux moulins pour effacer les dettes qu'il avait contractées par l'achat du château de Bouillon à Godefroid IV, duc de Basse-Lotharingie, qui allait alors partir en croisade. Boson de Barse se porta garant. Sur cet acte, voir DiBe ID 2594.

(43) *Boso de Braz*. BORMANS St. & SCHOOLMEESTERS E. (éd.), *Cartulaire de l'église Saint-Lambert de Liège*, t. 1, Bruxelles, Hayez, 1893, n° 32, p. 53. Le prévôt et le chapitre de Saint-Lambert de Liège firent savoir que Renier, avoué de Landen (province du Brabant flamand, arrondissement de Louvain, commune de Landen), de Nodreng (province du Brabant wallon, arrondissement de Nivelles, commune d'Orp-Jauche)

Le septième titulaire de l'avouerie de Huy connu est Walter III, cité le 21 septembre 1130⁽⁴⁴⁾. On tient dans un acte daté de 1136 la première preuve du lien entre le lignage de Barse et l'avouerie de Huy : *Walterus aduocatus de Barz*⁽⁴⁵⁾. Un Walter de Barse est aussi mentionné le 25 mai 1129⁽⁴⁶⁾ et le 19 septembre 1131⁽⁴⁷⁾ mais, contrairement à ce que Pascal Carré sous-entend, il n'est pas certain – mais seulement vraisemblable – qu'il soit notre avoué de Huy⁽⁴⁸⁾. De même, en 1127 est mentionné un Walter, châtelain de Huy⁽⁴⁹⁾. Pour Pascal Carré, « Il n'est pas interdit de penser que l'avoué urbain cumulait déjà à cette époque les fonctions de châtelain, comme ce sera le cas au XIV^e siècle. Divers exemples rencontrés dans d'autres bonnes villes de la principauté de Liège constituent d'ailleurs un argument supplémentaire dans ce sens. Il serait dès lors tentant de reconnaître notre avoué dans le châtelain Walter cité dans un acte de 1127 »⁽⁵⁰⁾. Même si l'attribution de la châtelainie de Huy aux avoués de Huy semble vraisemblable en raison des cas similaires⁽⁵¹⁾, on ne saura se montrer si favorable à cette hypothèse pour le cas hutois, dans la mesure où la châtelainie de Huy semble alors être confiée

et de Hallet (province de Liège, arrondissement de Waremme, commune de Hannut) reconnût n'avoir droit qu'au tiers des amendes dans ces localités qui faisaient partie des domaines dudit chapitre. Bosen figure parmi les témoins. Sur cet acte, voir DiBe ID 1138.

(44) *Walterus aduocatus*. BORMANS St. & SCHOOLMEESTERS E. (éd.), « Notice », *op. cit.*, n° 8, p. 113. L'évêque liégeois Alexandre de Juliers affranchit l'abbaye de Neufmoustier des dîmes qu'elle devait au chapitre de Huy, lui céda quatre manses à Tihange et lui accorda la jouissance du cours de la Meuse sur une certaine distance ainsi que des communaux sur les deux rives. Sur cet acte, voir DiBe ID 3112.

(45) *Walterus aduocatus de Barz*. EVRARD M. (éd.), « Documents relatifs à l'abbaye de Flône », in *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. 23 (1892), p. 273-454, n° 8, aux p. 294-295. L'évêque liégeois Adalbéron II de Chiny consentit que le comte Lambert de Montaigu permette à l'abbaye de Flône de prendre le bois mort dans la forêt de Clermont-sous-Huy. Walter de Barse figure parmi les témoins. Sur cet acte, voir DiBe ID 4141.

(46) *Walterus de Barz*. BORMANS St. & SCHOOLMEESTERS E. (éd.), « Notice », *op. cit.*, n° 7, p. 110-111. Sur cet acte, voir n. 21.

(47) *Walterus de Barce*. CLOSON J. (éd.), « Alexandre I^{er} de Juliers, évêque de Liège », in *Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège*, t. 13 (1902), p. 403-473, n° 2, à la p. 470. Alexandre de Juliers donna à l'abbaye de Saint-Laurent de Liège un manse de terre situé à Jehay-Bodegnée (province de Liège, arrondissement de Huy, communes d'Amay et de Verlaine). Walter de Barse figure parmi les témoins. Sur cet acte, voir DiBe ID 7924.

(48) CARRÉ P., *Les avoueries*, *op. cit.*, p. 153.

(49) *Gualterum castellanum de Hoio*. BORMANS St. & SCHOOLMEESTERS E. (éd.), *Cartulaire de l'église Saint-Lambert*, *op. cit.*, t. 1, n° 35, p. 56. Sur cet acte, voir DiBe ID 1141.

(50) CARRÉ P., *Les avoueries*, *op. cit.*, p. 153. D'autres avant lui avaient émis l'hypothèse d'un lien ancien entre l'avouerie et la châtelainie de Huy : JORIS A., *La ville de Huy*, *op. cit.*, p. 407-408 ; THON F., « L'avouerie de Huy », *op. cit.*, p. 259-260 ; BALAU S., « Modave », *op. cit.*, p. 158. Les sources à notre disposition ne se prêtent pas à cette hypothèse. Au contraire, elles tendent à l'infirmier.

(51) P. Carré citait ainsi les exemples comparables de Dinant en 1152 et de Couvin en 1218. CARRÉ P., *Les avoueries*, *op. cit.*, p. 153, n. 868.

à des ministériaux. C'était déjà le cas, peut-être, en 1127⁽⁵²⁾ et, probablement, en 1194⁽⁵³⁾. Il est donc plus pertinent de suivre l'hypothèse de François-Louis Ganshof, selon lequel ce Walter châtelain de Huy cité en 1127 serait ce Walter de Huy mentionné en 1116 parmi les souscripteurs et qui serait un membre issu de la famille des ministériaux de Huy⁽⁵⁴⁾.

Le lien entre l'avouerie de Huy et le lignage de Barse se confirme dans un acte daté de 1157 : on y retrouve un Walter de Barse, avoué, et son frère Lambert⁽⁵⁵⁾. Mais il n'est pas certain qu'il s'agisse de ce même Walter III⁽⁵⁶⁾.

Entre le début du XI^e et le début du XII^e siècle, on connaît au moins sept avoués de Huy : Alard (mentionné en 1013), Boson I^{er} (1032), Walter I^{er} (1066 et 1067), Boson II (1083), Walter II (1091), Boson III (1106) et Walter III (1130 et 1136). À l'exception du premier avoué hutois connu, Adalard, tous portaient le prénom Boson ou Walter. Leur nombre assez élevé et leur parfaite succession – en l'état actuel des sources, un Walter succède systématiquement à un Boson et inversement – laissent penser qu'il s'agit d'un même lignage dont on connaîtrait tous les membres.

LES PREMIERS SEIGNEURS DE BARSE

Barse se retrouve dans les chartes des XI^e-XII^e siècles, sous les graphies *Barz*, *Barce*, *Barche*, *Bars* et parfois *Braz*. Dans son célèbre dictionnaire toponymique, Maurits Gysseling⁽⁵⁷⁾ attribua *Braz* systématiquement à Barse, alors que certaines de ces chartes, notamment celles concernant l'abbaye de Stavelot-Malmedy, désignaient en réalité le domaine de Bra situé à une quinzaine de kilomètres au sud-ouest de ladite abbaye. Doivent ainsi être

(52) En 1127 est mentionné un Walter, châtelain de Huy. *Gualterum castellanum de Hoio*. BORMANS St. & SCHOOLMEESTERS E. (éd.), *Cartulaire de l'église Saint-Lambert*, op. cit., t. 1, n° 35, p. 56. Sur cet acte, voir n. 50.

(53) Sur ce point, voir JORIS A., *La ville de Huy*, op. cit., p. 407-408.

(54) [...] *liberi* [...] *de ecclesiastica familia episcopi* [...] *Waltrus de Hoio*. BORMANS St. & SCHOOLMEESTERS E. (éd.), *Cartulaire de l'église Saint-Lambert*, op. cit., t. 1, n° 32, p. 52. GANSHOF Fr.-L., *Étude sur les ministeriales en Flandre et en Lotharingie*, Bruxelles, Palais des Académies, 1926 (Mémoires de l'Académie royale de Belgique, classe des Lettres et des Sciences morales et politiques, 20), p. 145. Sur cet acte, voir n. 44.

(55) *Gualterus, aduocatus de Barz, et Lambertus, frater eius*. EVRARD M. (éd.), « Documents relatifs à l'abbaye de Flône », op. cit., n° 23, p. 324. L'évêque liégeois Henri II de Leez confirma la permission donnée à l'abbaye de Flône d'enlever chaque jour trois charretées de bois des forêts de Clermont-sous-Huy. Sur cet acte, voir DiBe ID 4153.

(56) Avis similaire chez CARRÉ P., *Les avoueries*, op. cit., p. 153.

(57) GYSSELING M., *Toponymisch woordenboek*, op. cit., p. 101.

attribuées au lignage de Bra les mentions dans les actes du 30 août 1067⁽⁵⁸⁾, de 1082⁽⁵⁹⁾, de ca 1085/1100⁽⁶⁰⁾, du 29 septembre 1088⁽⁶¹⁾, du 3 mai 1091⁽⁶²⁾

(58) Dans cet acte du 30 août 1067, sont mentionnés Albéric (*Albricus de Braz*) et son frère Francon (*Franco frater Albrici de Braz*). Dans l'édition de cet acte, Halkin J. & Ch.-G. Roland ne proposèrent aucun lieu pour identifier *Braz*. Il faut attendre l'édition de l'acte de Renier de Pair vers 1085/1100 pour voir *Braz* identifié à Bra. HALKIN J. & ROLAND Ch.-G. (éd.), *Recueil des chartes de Stavelot-Malmedy*, t. 1, Bruxelles, Hayez, 1909 (Publications de la Commission royale d'Histoire, Series I in 4°), n° 114, p. 237, l. 26 et surtout n° 131, p. 268, l. 22-25. C. Wampach proposa également de l'identifier à Bra. WAMPACH C. (éd.), *Urkunden- und Quellenbuch zur Geschichte der altluxemburgischen Territorien bis zur burgundischen Zeit*, t. 1, Luxembourg, St. Paulus, 1935, n° 294, p. 436, n. 3. L'identification de *Braz* avec Bra semble pertinente dans la mesure où cet acte concerne les régions de l'alleu de Sprimont et de l'abbaye de Stavelot-Malmedy, à proximité de Bra. Sur cet acte, voir DiBe ID 1352.

(59) En 1082, est mentionné Francon (*Francho de Braz*). – Halkin J. & Ch.-G. Roland proposèrent d'identifier ce *Braz* à Bra. HALKIN J. & ROLAND Ch.-G. (éd.), *Recueil, op. cit.*, n° 116, p. 240, l. 23 (édition de l'acte de 1082), et surtout n° 131, p. 268, l. 22-25 (identification). On peut en effet l'identifier à Bra, car il s'agit probablement du même Francon de Bra, mentionné en 1067, et car ces dispositions concernent à nouveau l'abbaye de Stavelot et des espaces plus au nord : Ebroin de Wodémont (aujourd'hui en province de Liège, arrondissement de Liège, commune de Dalhem) donna à cette abbaye un manse à Blegny (province de Liège, arrondissement de Liège, commune de Blegny) et un pré à *Bertineis*. Sur cet acte, voir DiBe ID 1370.

(60) Dans cet acte non daté mais datable de ca 1085/1100 grâce aux personnes mentionnées, sont cités Francon (*Franco de Braz*) et son fils Boson (*filius eius Boson*). HALKIN J. & ROLAND Ch.-G. (éd.), *Recueil, op. cit.*, n° 131, p. 268, l. 22-25 (identification de *Braz* avec Bra) et p. 269, l. 13 (édition). Cet acte rapporte comment Widéric de Pair, souhaitant mourir avec l'habit religieux, donna au monastère de Stavelot, pour y avoir sa sépulture, son alleu, que son fils Herman de Heis reprit à cens, et comment, après la mort d'Herman, Renier, son neveu, donna à l'abbaye un manse à Rapas (province de Liège, arrondissement de Huy, commune de Clavier, section communale de Terwagne). Sur cet acte, voir DiBe ID 1406.

(61) Dans cet acte daté du 29 septembre 1088, sont mentionnés Boson (deux fois : *Boso de Barz*, puis *Boso de Braz*) et son frère Jean *Donhaia* (*frater eius Iohannes Donhaia*). HALKIN J. & ROLAND Ch.-G. (éd.), *Recueil, op. cit.*, n° 119, p. 244, l. 17 (édition), et surtout n° 131, p. 268, l. 22-25 (identification de *Barz* et *Braz* avec Bra). C. Wampach fit de même. WAMPACH C. (éd.), *Urkunden- und Quellenbuch, op. cit.*, t. 1, n° 308, p. 459, n. 2, et p. 460, n. a. Macaire de Chimay et Boson de *Barz / Braz* déclarèrent avoir donné à l'abbaye de Stavelot, pour le repos de l'âme d'Adelard de Liesen, sous-avoué de cette abbaye, les alleux de Boulaide et Berlé et la dime de Bavines. Sur cet acte, voir DiBe ID 1384, à condition de ne pas admettre l'identification de *Boso de Barz / Braz* avec Boson de Barse. L'identification de *Braz* avec Bra semble plus pertinente dans la mesure où cet acte concerne l'abbaye de Stavelot. La graphie *Barz* serait-elle une erreur de scribe ? Il est toutefois à noter qu'il existe un village dénommé Bras / Bràs (province de Luxembourg, l'arrondissement de Bastogne, ville de Bastogne) à proximité de Boulaide, Berlé et Bavines. – C. Wampach suggéra, sans grande certitude, d'identifier *Donhaia* avec Onhaye (aujourd'hui commune d'Onhaye, arrondissement de Dinant, province de Namur). WAMPACH C. (éd.), *Urkunden- und Quellenbuch, op. cit.*, t. 1, n° 308, p. 460, n. 14. – J. Delattre considérait, doublement à tort, que ce *Boso de Barz / Braz* était un Boson de Barse, premier membre du lignage connu. Non seulement il n'est pas le premier (un Boson de Barse est cité dès 1083) et, en outre, il n'est probablement pas issu de la famille de Barse. DELATTRE J., *Les derniers seigneurs de Barse*, Vierset, chez l'auteur, 1990, p. 3.

(62) Dans cet acte du 3 mai 1091, sont mentionnés Francon et son fils Boson (*Franco de Braz et Boso filius eius*). HOUTART M. (éd.), « Le village de Gesves », *op. cit.*, n° 7, p. 249-250 (édition) ; BORMANS St. & SCHOOLMEESTERS E. (éd.), « Notice », *op. cit.*, n° 4, p. 102 (édition et identification de *Braz* avec Bra). Il s'agit du même acte dans lequel furent mentionné l'avoué de Huy, Walter II, et son fils, Boson (le futur Boson III ?). Pour rappel, le comte Baudouin II de Hainaut confirma alors la donation de l'alleu de Gesves par l'évêque de Liège au chapitre de Notre-Dame de Huy, alleu que l'évêque avait obtenu de la mère de Baudouin II, la comtesse Richilde de Hainaut. L'évêque y ajouta la terre de Saint-Remacle (d'où la présence de représentants du domaine de Bra) et spécifia les droits de l'avoué de l'église de Huy dans ces deux localités.

de 1095⁽⁶³⁾, de 1100⁽⁶⁴⁾, de 1102⁽⁶⁵⁾, du 3 septembre 1104⁽⁶⁶⁾, de 1105⁽⁶⁷⁾, de 1107⁽⁶⁸⁾ et de 1124⁽⁶⁹⁾, qui concernent toutes l'abbaye de Stavelot-Malmedy.

La première mention d'un membre issu du lignage de Barse provient d'un acte daté de 1083 et émanant de Henri I^{er} de Verdun ; un Boson de Barse y est mentionné dans la liste des témoins⁽⁷⁰⁾. C'est également un Boson de

(63) Dans cet acte daté de 1095 mais datable d'entre le 24 septembre et le 31 décembre de cette même année est mentionné Boson (*Boso de Braz*). HALKIN J. & ROLAND Ch.-G. (éd.), *Recueil, op. cit.*, n° 129, p. 266, l. 10 (édition) et n° 131, p. 268, l. 22-25 (identification de *Braz* avec Bra). L'abbé Raoul de Stavelot rapporta qu'un combat judiciaire, au cours duquel Gislebert, son champion, fut vainqueur, mit fin aux contestations entre les sujets de son monastère et ceux du chapitre Saint-Adalbert d'Aix-la-Chapelle à propos de Fraipont. Sur cet acte, voir DiBe ID 1394.

(64) Dans cet acte de 1100, sont mentionnés Boson (*Boso de Braz*) et son frère Jean (*et frater eius Iohannes*). HALKIN J. & ROLAND Ch.-G. (éd.), *Recueil, op. cit.*, n° 130, p. 267, l. 14 (édition) et n° 131, p. 268, l. 22-25 (identification de *Braz* avec Bra). Godescalc, fils de Godefroid de Mélen, vendit alors des biens à Lambert, fils de Remy, avec concession du cens à l'abbaye de Stavelot-Malmedy. Sur cet acte, voir DiBe ID 1405.

(65) Dans cet acte de 1102, sont mentionnés Jean (*Iohannis de Braz*) et son frère Boson (*et Bosonis fratris ejus*). HALKIN J. & ROLAND Ch.-G. (éd.), *Recueil, op. cit.*, n° 131, p. 268, l. 22-25 (identification de *Braz* avec Bra) et n° 132, p. 270, l. 28 (édition). Cet acte rapporte que le sous-avoué Thibaud, grâce à l'intervention du comte Henri, avoué de l'abbaye, est parvenu à obtenir des religieux de Stavelot la dime de Marche, à condition de payer quatre livres tous les ans à la Saint-André. Sur cet acte, voir DiBe ID 1410.

(66) Dans cet acte daté du 3 septembre 1104, est mentionné un Widéric (*Widericus de Braz*). HALKIN J. & ROLAND Ch.-G. (éd.), *Recueil, op. cit.*, n° 135, p. 276, l. 1. Ricoaldus d'Aussonce réitéra solennellement sa promesse de restituer la *villa* de Germigny (Neuville-en-Tourne-à-Fuy) à l'abbaye de Stavelot. Sur cet acte, voir DiBe ID 1413. Ce *Braz* n'a pas été identifié par J. Halkin & Ch.-G. Roland, mais il est vraisemblable qu'il s'agisse de Bra, dans la mesure où cet acte concerne, une fois encore, l'abbaye de Stavelot.

(67) Dans cet acte daté de 1105 sont mentionnés Thiederich, probablement le même Widéric que l'année précédente, et Boson (*Thiedericus et Boso de Braz*). HALKIN J. & ROLAND Ch.-G. (éd.), *Recueil, op. cit.*, n° 136, p. 279, l. 4. Gerolfus et son épouse Berlenda donnèrent à l'abbaye de Stavelot leurs biens de Mormont (province de Luxembourg, arrondissement de Bastogne, commune d'Houffalize, section communale de Wibrin), Bassenge (province de Liège, arrondissement de Liège, commune de Bassenge) et Hollogne-aux-Pierres (province de Liège, arrondissement de Liège, commune de Grâce-Hollogne). Sur cet acte, voir DiBe ID 1418. Ce *Braz* n'a pas été identifié par J. Halkin & Ch.-G. Roland, mais il est vraisemblable qu'il s'agisse de Bra, dans la mesure où cet acte concerne, à nouveau, l'abbaye de Stavelot.

(68) Dans cet acte daté de 1107, sont mentionnés à nouveau – ils étaient déjà mentionnés dans l'acte daté du 29 septembre 1088, dans celui de 1100 et dans celui de 1102 – Jean et Boson (*Iohanne et Bozone de Braz*). HALKIN J. & ROLAND Ch.-G. (éd.), *Recueil, op. cit.*, n° 138, p. 281, l. 6 (identification de *Braz* avec Bra) et l. 19 et p. 270, l. 7-8 (édition). Berthe de Bullun, femme noble, donna à l'abbaye de Stavelot trois serfs avec les terres auxquelles ils sont attachés à Bra (*in villa nomine Braz*). Sur cet acte, voir DiBe ID 1423.

(69) Dans cet acte daté de 1124, sont mentionnés Albéric (*Albrico de Braz*) et son fils Anselme (*Anselmus de Braz supradicti Albrici filius*). Ce *Braz* a été identifié à Bra par HALKIN J. & ROLAND Ch.-G. (éd.), *Recueil, op. cit.*, n° 143, p. 289, l. 2 (identification de *Braz* avec Bra) et l. 15, 16, 20 et 21 et p. 291, l. 11 et 25 (édition). Dans cet acte, l'abbé Cunon de Stavelot relata comment il mit fin aux longues contestations élevées entre l'abbaye et la famille de Bra au sujet de l'église de Bra : l'église fut acquise alors qu'Albéric de Bra et son fils Anselme partait en croisade vers la Hongrie en 1103. Sur cet acte, voir DiBe ID 1449.

(70) *Boso de Braz, Boso advocatus de Hoio*. Liège, Archives de l'Évêché, Saint-Paul, original, sans n°. L'évêque Henri I^{er} donna au chapitre de Saint-Paul l'avouerie de Nandrin (province de Liège, arrondissement de Huy). Sur cet acte inédit, voir n. 39.

Barse qui est mentionné dans des actes datés de 1096⁽⁷¹⁾, du 1^{er} juin 1101 (acte douteux)⁽⁷²⁾ et de 1112⁽⁷³⁾. On pourrait ajouter à cette liste la mention d'un *Boso de Braz* provenant d'un acte daté de 1116 ; ce *Braz* pourrait peut-être être identifié à Barse, dans la mesure où les témoins de cet acte sont principalement issus de l'entourage épiscopal tout comme pour les quatre actes précédents⁽⁷⁴⁾. De même, il n'est pas aisé de retenir, dans la liste des premières mentions des membres du lignage de Barse, celle de *Boso de Braz* provenant d'un acte probablement faux daté du 31 mars 1125⁽⁷⁵⁾. Tous ces actes, datés 1083, 1096, 1101 (?), 1112, 1116 (?) et 1125 (?), mentionnent un Bosen de Barse. Mais cette documentation n'est pas assez fournie pour concevoir avec certitude qu'il s'agisse du même personnage.

Un autre membre du lignage de Barse, un dénommé Walter, est ensuite mentionné dans quelques actes datés du 25 mai 1129⁽⁷⁶⁾, de 1131⁽⁷⁷⁾ et du 18 septembre 1131⁽⁷⁸⁾. On l'a dit, un Walter de Barse sera plus spécifiquement

(71) *Bosoni de Barz*. GYSSELING M. & KOCH A. (éd.), *Diplomata, op. cit.*, t. 1, n° 236, p. 393-394. Sur cet acte, voir n. 43.

(72) *Boso de Barz*. VON GLADISS D. (éd.), *Die Urkunden der deutschen Könige und Kaiser*, t. 6/2, *Die Urkunden Heinrichs IV.*, Weimar, Böhlhaus, 1952 (Monumenta Germaniae Historica. Diplomata, 4), Weimar, 1952, n° 470A, p. 639, l. 7. Cet acte est probablement un faux. L'empereur Henri IV aurait reproché au comte Arnoul I^{er} de Looz, avoué de l'abbaye de Saint-Jacques, d'avoir cédé l'avouerie de Yernawe (province de Liège, arrondissement de Waremme, commune de Saint-Georges-sur-Meuse) et Celles-lez-Waremme (province de Liège, arrondissement de Liège, commune de Faimmes), deux propriétés de l'abbaye, à la juridiction de Baldéric II, évêque de Liège. Sur cet acte, voir DiBe ID 3589.

(73) *Boso de Barche*. MIRAEUS A. & FOPPENS J. F. (éd.), *Opera diplomatica et historica*, t. 3, Louvain, Denique, 1734, n° 31, p. 29. Dans cet acte, l'évêque Otbert de Liège détermina les droits de l'église d'Incourt envers l'évêque de Liège et ses rapports avec l'abbaye Saint-Laurent de Liège. Sur cet acte, voir DiBe ID 7658.

(74) *Boso de Braz*. BORMANS St. & SCHOOLMEESTERS E. (éd.), *Cartulaire de l'église Saint-Lambert, op. cit.*, t. 1, n° 32, p. 53. Sur cet acte, voir n. 44. – St. Bormans et E. Schoolmeesters ne proposèrent aucune identification pour *Barz*. Aucun élément ne permet de l'identifier avec Bra, près de Stavelot. Une identification avec Barse n'est pas à exclure.

(75) *Boso de Braz*. GAWLIK A. & THIEL M. (éd.), *Die Urkunden der Deutschen Könige und Kaiser*, t. 7, *Die Urkunden Heinrichs V. und der Königin Mathilde*, s. 1., 2010 (Monumenta Germaniae Historica Diplomata, 4), n° 305, [en ligne : https://data.mgh.de/databases/ddhv/dhv_305.htm] ; ERNST M. (éd.), *Histoire du Limbourg, suivie de celle des comtés de Daelhem et de Fauquemont, des annales de l'abbaye de Rolduc*, t. 6, Liège, Collardin, 1847, n° 38, p. 126, à condition de lire *Boso de Braz* et non *Bovo de Braz*. Cet acte est probablement un faux. L'empereur Henri V aurait alors confirmé la donation, faite par Thibaud et Goda, son épouse, de deux biens situés à Colombier et Bilstain (province de Liège, arrondissement de Verviers, commune de Limbourg). Sur cet acte, voir DiBe ID 2919.

(76) *Walterus de Barz*. BORMANS St. & SCHOOLMEESTERS E. (éd.), « Notice », *op. cit.*, n° 7, p. 110-111. Sur cet acte, voir n. 21.

(77) *Galterus de Barz*. GENICOT L. (éd.), *L'économie rurale namuroise au Bas Moyen-Âge (1199-1429)*, t. 3, *Les Hommes, le Commun*, Louvain-la-Neuve – Bruxelles, Université catholique de Louvain – Nauwelaerts, 1982, (Université de Louvain. Recueil de Travaux d'Histoire et de Philologie, 6^e série, 25), n° 1A, p. 373. L'évêque liégeois Alexandre de Juliers déclara qu'en sa présence le comte Godefroid I^{er} de Namur octroya quelques privilèges à l'abbaye de Brogne. Sur cet acte, voir DiBe ID 5577.

(78) *Walterus de Barce*. CLOSON J. (éd.), « Alexandre I^{er} », *op. cit.*, n° 2, p. 470. Sur cet acte, voir n. 48.

qualifié d'avoué dans des actes datés de 1136⁽⁷⁹⁾ et, avec son frère Lambert, de 1157⁽⁸⁰⁾. En 1127, est mentionné un dénommé Walter, châtelain de Huy⁽⁸¹⁾. Pour André Joris, ce *Gualterus castellanus de Hoio* mentionné en 1127 « est sans doute Walter cité de 1129 à 1158 »⁽⁸²⁾. Il est plus probable, comme le fit remarquer François-Louis Ganshof, que ce Walter châtelain de Huy soit ce Walter, issu de la famille des ministériaux de Huy et mentionné en 1116⁽⁸³⁾.

**Mentions des avoués de Huy et des membres du lignage de Barse
entre le début du XI^e siècle et le début du XII^e siècle.**

Avoué de Huy	Seigneur de Barse
1013 : Alard	
1032 : Boson I ^{er}	
24 août 1066 : Walter I ^{er}	
26 août 1066 : Walter I ^{er}	
1067 : Walter I ^{er}	
1083 : Boson II	1083 : Boson de Barse
3 mai 1091 : Walter II	
	1096 : Boson de Barse
	(1 ^{er} juin 1101 : Boson de Barse)
7 juillet 1106 : Boson III	
	1112 : Boson de Barse
	(1116 : Boson de Barse)
	(1125 : Boson de Barse)
	25 mai 1129 : Walter de Barse
21 septembre 1130 : Walter III	
	1131 : Walter de Barse
	18 septembre 1131 : Walter de Barse
1136 : Walter de Barse, avoué hutois (troisième du nom)	

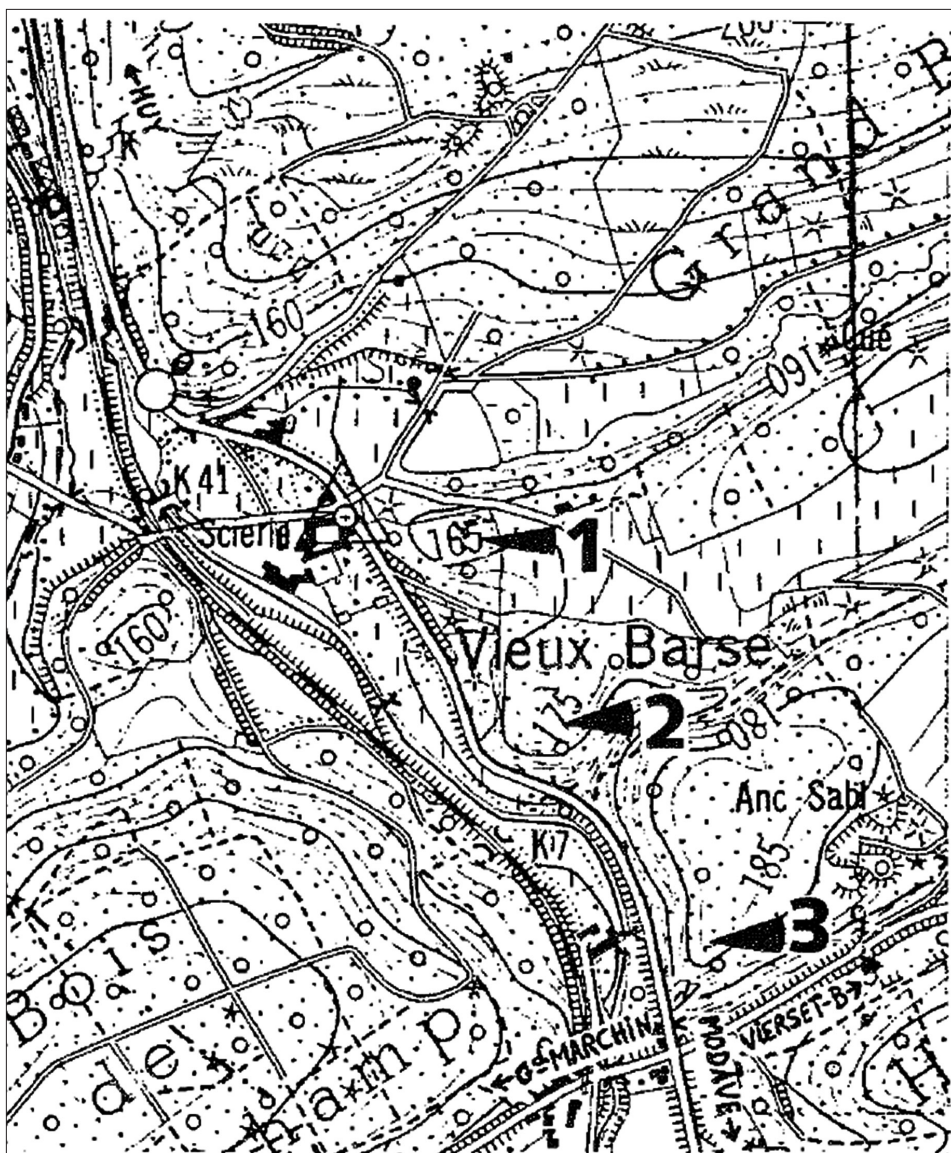
(79) *Walterus aduocatus de Barz*. EVRARD M. (éd.), « Documents relatifs à l'abbaye de Flône », *op. cit.*, n° 8, p. 294-295. Sur cet acte, voir n. 46.

(80) *Gualterus aduocatus de Barz et Lambertus frater eius*. EVRARD M. (éd.), « Documents relatifs à l'abbaye de Flône », *op. cit.*, n° 23, p. 324. Sur cet acte, voir n. 56.

(81) *Gualterum castellanum de Hoio*. BORMANS St. & SCHOOLMEESTERS E. (éd.), *Cartulaire de l'église Saint-Lambert*, *op. cit.*, t. 1, n° 35, p. 56. Sur cet acte, voir n. 50.

(82) JORIS A., *La ville de Huy*, *op. cit.*, p. 407, n. 32.

(83) [...] *liberi [...] de ecclesiastica familia episcopi [...] Waltrus de Hoio*. BORMANS St. & SCHOOLMEESTERS E. (éd.), *Cartulaire de l'église Saint-Lambert*, *op. cit.*, t. 1, n° 32, p. 52. GANSHOF Fr.-L., *Étude sur les ministériaux*, *op. cit.*, p. 145. Sur cet acte, voir n. 55.



Les ruines de Vieux-Barse :
le château (1), la motte castrale (2) et la tour fortifiée (3)⁽⁸⁴⁾.

(84) BEYDTS A., « Du nouveau », *op. cit.*, p. 84.

En 1083 un Bosen de Barse et un Bosen, avoué de Huy, sont mentionnés distinctement. La situation évolua au plus tard en 1136, lorsqu'un membre du lignage de Barse est cité comme avoué de Huy. Il est probable que Walter III fut seigneur de Barse. On peut formuler l'hypothèse que ce lien remontât à Bosen III, mais il serait périlleux d'aller plus loin, dans la mesure où on ne connaît aucun Walter de Barse avant ce Bosen de Barse et où la distinction de 1083 fournit une date butoir.

Après cette relecture critique des sources écrites, pour affiner nos connaissances sur la seigneurie de Barse, il convient de faire appel aux sources matérielles qui fournissent un éclairage recevable mais encore incomplet des origines de la motte castrale et du château de Barse.

LA MOTTE CASTRALE ET LE CHÂTEAU DE BARSE

La motte castrale et le château de Barse furent implantés sur les versants escarpés de la rive droite de la basse vallée du Hoyoux, à 200 m de distance. Cette zone porte aujourd'hui le nom de « Vieux-Barse ».

La motte castrale de Vieux-Barse fut brièvement explorée à la fin des années 1980 par Alain Beydts qui y découvrit des céramiques des XI^e-XV^e siècles et qui considérait que le premier seigneur de Barse ou ses descendants firent édifier cette motte dans le courant du XI^e siècle⁽⁸⁵⁾. Les fouilles de la motte castrale de Vieux-Barse, réalisées par Yorick Lucon en 2015, ont permis la découverte de structures datables de la seconde moitié du XI^e siècle et/ou de la première moitié du XII^e siècle grâce à la céramique, notamment des bords de type Andenne I, qui y fut découverte. Ces tessons étaient presque tous maculés de mortier de chaux qui adhère fortement à leur surface. Ils pourraient provenir des comblements des murs lors de l'édification de la structure et fourniraient ainsi un bon *terminus post quem* de la construction de ces structures. Avant même le début des fouilles, on pouvait apercevoir une importante levée de terre d'environ 9 m de haut, cernée de trois fossés partiellement taillés dans la roche du plateau en bordure duquel cette motte castrale fut construite. Les murs observables mesuraient environ 2 m d'épaisseur. On pouvait déjà voir aussi un vaste espace, pris entre le flanc occidental de la motte et le début du versant de la vallée. Cet espace pourrait correspondre,

(85) BEYDTS A., « Du nouveau », *op. cit.*, p. 87.

selon Yorick Lucon, à une basse-cour apparemment dénuée de toute structure maçonnée. Enfin, la présence de deux bâtiments se devinait également : l'un (bâtiment 1), de forme quadrangulaire, se situait dans la moitié septentrionale du site ; l'autre (bâtiment 2), dont les contours sont plus flous, était implanté dans la moitié méridionale. Ces premières fouilles se sont concentrées dans l'angle nord-ouest du bâtiment 1⁽⁸⁶⁾. À l'instar d'Alain Beydts, il convient de considérer la motte castrale de Vieux-Barse comme la première résidence des seigneurs de Barse. Devenu trop exigü au fil des années et ne correspondant sans doute plus aux impératifs militaires de l'époque, ce complexe fortifié fut probablement abandonné au profit du plateau voisin, plus grand et plus propice à la construction d'une nouvelle demeure plus spacieuse, à savoir le château de Barse⁽⁸⁷⁾.

Des fouilles menées au château de Barse à la fin des années 1970 et à la fin des années 1980 ont révélé des céramiques des XIII^e-XVIII^e siècles et une quinzaine de monnaies dont la plus ancienne remonte au comte Philippe I^{er} de Flandre (1157/1168-1191) et la plus récente à Charles Quint, notamment roi d'Espagne et empereur du Saint-Empire († 1556). Le château de Barse fut détruit en 1314 par les milices hutoises. Le site fut définitivement abandonné au début de la seconde moitié du XVI^e siècle. Selon Alain Beydts, la présence d'un liard de Jean-Théodore de Bavière, daté de 1751, et de quelques rares tessons de poteries des XVII^e et XVIII^e siècles est due à un passage humain éphémère et marginal⁽⁸⁸⁾.

Le château de Barse passe, dans l'historiographie, pour avoir été fondé au XI^e siècle⁽⁸⁹⁾. En réalité, l'existence du château de Barse dès cette époque est incertaine. La première mention du château de Barse remonte au 28 janvier 1233⁽⁹⁰⁾. Pour remonter plus haut, on invoquera au mieux la plus ancienne

(86) Pour une description détaillée de ces structures, voir LUCON Y., « Modave / Vierset-Barse : la motte castrale de Vieux-Barse », *op. cit.*, p. 165-166.

(87) BEYDTS A., « Du nouveau », *op. cit.*, p. 86.

(88) BEYDTS A., « Chronologie », *op. cit.*, p. 14-23. Voir également ses quelques notes dans BEYDTS A., « Du nouveau », *op. cit.*, p. 85-87.

(89) Selon J. Comanne, sans démonstration à l'appui, le château de Barse remonte au XI^e siècle. « Sur une éminence de la vallée du Hoyoux [se dressent] les ruines du château féodal de Barse, remontant au XI^e siècle ». COMANNE J., « Barse », in SARLET D. & MATTHYS A. (dir.), *Le patrimoine monumental de la Belgique. Wallonie*, t. 16/2, *Province de Liège, arrondissement de Huy*, Liège, Mardaga, 1992, p. 616. En réalité, en l'état actuel des sources, aucun élément ne permet d'être aussi affirmatif.

(90) *Ego Walterus dominus de Barch et aduocatus Hoyensis notum facio uniuersis quod testimonio et iudicio parium meorum domini Petri de Hubines, Petri filii sui, Iuliani de Wahart alodium meum de Barch cum omnibus eius appenditiis, scilicet castro, terris, uillis, siluis, aquis, mansionariis, familiis et homagiis reportauit de uoluntate et consensu Walteri filii mei, in manus domini mei Iohannis Dei gratia Leodiensis*

des monnaies découvertes lors des fouilles à la fin des années 1970 et à la fin des années 1980, à savoir une monnaie à l'effigie de Philippe d'Alsace, comte de Flandre (1157/1168-1191). Mais encore faut-il que la présence de cette pièce soit bien liée à la présence dudit château et non à une autre occupation ou activité humaine.

Outre la motte castrale et le château de Barse, mentionnons l'existence d'une tour forte située à 400 mètres au sud-ouest de ladite motte mais malheureusement encore non-datée⁽⁹¹⁾.

Tout au long du Moyen Âge, la basse vallée du Hoyoux fut un axe géopolitique important, car il était intimement lié à la vie économique hutoise. Déjà au x^e siècle, une fortification se dressait sur le « Rocher du Vieux-Château » à Pont-de-Bonne (commune de Modave)⁽⁹²⁾. Par la suite, dans la seconde moitié du xi^e siècle et/ou dans la première moitié du xii^e siècle, fut occupée la motte castrale de Vieux-Barse. À une époque ultérieure, encore difficile à déterminer, fut érigé le château de Barse. D'autres fortifications de dressaient dans la région de la basse vallée du Hoyoux : le château de Vierset incendié en 1267, le château de Strée, le donjon carré de Roiseux et le donjon du château de Modave.

CONCLUSIONS

Distinguer, dans l'étude des sources écrites, les avoués de Huy, les seigneurs de Barse et les membres du lignage de Bra permet d'éviter de nombreuses confusions et offre ainsi une meilleure clarté dans l'histoire de ces personnages. La mention d'un Boson de Barse et, distinctement, d'un Boson (II) avoué de Huy dans un même acte de 1083 d'une part, l'absence

episcopi. Ipse uero dictum allodium in feodum predicto filio meo reddidit, ita ut tam ipse quam eius heredes in perpetuum a predicto episcopo et eius successoribus ipsum tenebunt in feodum, et inde homagium ei fecit et fidelitatem. In cuius rei testimonium et munimen presentes litteras sigillo meo feci roborari. Actum Hoy, in domo prepositi, feria sexta proxima post conuersionem beati Pauli, anno Domini M^o CC^o tricesimo secundo. BORMANS St. & SCHOOLMEESTERS E. (éd.), *Cartulaire de l'église Saint-Lambert*, op. cit., t. 1, n^o 238, p. 308. Walter (V ?), seigneur de Barse et avoué de Huy, donna à l'évêque de Liège, Jean II d'Eppes, qui le rendit en fief à son fils Walter (VI ?), son alleu de Barse composé d'un château, de terres, de familles et d'autres dépendances. Ainsi, si les membres du lignage de Barse étaient déjà feudataires de l'évêque pour l'avouerie de Huy, ils l'étaient désormais pour leur terre patrimoniale. Sur cet acte, voir DiBe ID 19424 ; CARRÉ P., *Les avoueries*, op. cit., p. 153. Il convient de privilégier le nouveau style pour la datation de cet acte, à savoir le 28 janvier 1233, et non 1232. Encore récemment, B. Tonglet plaçait en 1232 la première mention du château de Barse. TONGLET B., « Avouerie », op. cit., p. 136.

(91) BEYDTS A., « Du nouveau », op. cit., p. 87.

(92) DELYE E. et WYMMERSCH G., « La fortification », op. cit.

du qualificatif « seigneur de Barse » attribué aux avoués de Huy avant 1136 d'autre part et l'absence de traces d'occupation du site de Vieux-Barse avant 1050-1150 enfin nous invitent à la prudence : les premiers avoués de Huy, Adalard et Boson I^{er}, n'ont pas été nécessairement seigneurs de Barse. La création de cette seigneurie pourrait être légèrement postérieure, comme le suggèrent, d'une part, l'antériorité des premières mentions de l'avouerie de Huy par rapport à celle de la seigneurie de Barse et, d'autre part, l'état actuel des sources matérielles. La motte castrale de Barse fut fondée au plus tard dans les alentours de la seconde moitié du XI^e siècle ; l'attestent la première mention d'un personnage lié à Barse en 1083 et le *terminus post quem* de la fondation de cette fortification fourni par la céramique datable d'entre la seconde moitié du XI^e siècle et la première moitié du XII^e siècle. La date précise de l'érection du château de Barse, à 200 m de la motte castrale, n'est pas connue mais l'acquisition de l'avouerie de Huy par les seigneurs de Barse (au plus tard en 1136) assura à ceux-ci une importante source de revenus réguliers⁽⁹³⁾ propices à la construction d'une nouvelle fortification. Bien que son contexte de découverte archéologique soit imprécis, une pièce de monnaie de la seconde moitié du XII^e siècle pourrait être liée à cette première occupation du château. L'hypothèse d'une fondation du château de Barse dans la première moitié du XII^e siècle mérite d'être formulée, mais demeure, en l'état actuel des sources, extrêmement fragile. De nouvelles fouilles archéologiques, approfondies, permettraient de répondre à cette question⁽⁹⁴⁾.

Ce constat des origines de l'avouerie de Huy et de la seigneurie de Barse doit être nuancé sur deux points : le vraisemblable lien familial et l'existence d'une occupation antérieure à découvrir. S'il est improbable que l'avouerie de Huy et la seigneurie de Barse fussent entre les mains d'un même personnage avant 1136, il n'en demeure pas moins vraisemblable que ces deux institutions furent peut-être liées à une même famille, comme le suggère les similarités onomastiques (Boson et Walter) et la proximité géographique. Les Boson mentionnés en 1083 seraient-ils des frères, des cousins ou autres ? La question mérite d'être posée ici mais demeure sans réponse. En outre, bien qu'elle ait déjà été explorée à deux (brèves) reprises, il est possible que la

(93) Pour un aperçu des biens des avoués de Huy, voir JORIS A., *La ville de Huy, op. cit.*, p. 403-404.

(94) On rejoindra ainsi E. Delye, président du Cercle archéologique Hesbaye-Condruz, qui a maintes fois exprimé la nécessité de reprendre le dossier archéologique de la motte castrale et du château de Vieux-Barse.

motte castrale de Vieux-Barse n'ait pas encore révélé tous les secrets de son occupation originelle. Si une occupation aristocratique antérieure à la seconde moitié du XI^e siècle était mise au jour sous la motte castrale⁽⁹⁵⁾ ou ailleurs à Vieux-Barse, il conviendra alors de réviser les origines de la seigneurie de Barse et de se demander si les avoués de Huy ont été choisis parmi les fidèles de l'évêque parce qu'ils étaient déjà solidement implantés dans la région de Huy et de Barse ou s'ils se sont établis à Barse en usurpant une partie d'un domaine de l'Église de Huy qu'ils devaient protéger.

Il est vraisemblable que le ou les premiers avoués de Huy fussent choisis par l'évêque avant que cette fonction ne devienne héréditaire, peut-être déjà à partir de Boson I^{er}, ce qui les ancre solidement dans la région. Il était depuis longtemps connu que la basse vallée du Hoyoux constituait un axe stratégique pour le contrôle de Huy, comme le prouve l'existence d'une fortification sur le Rocher du Vieux-Château à Pont-de-Bonne (à moins de 4 km en amont sur le Hoyoux) qui pourrait être liée aux comtes de Huy au X^e siècle. Seraient-ce les avoués de Huy, probablement chargés du commandement des contingents fournis à l'armée épiscopale et vraisemblablement impliqués dans la défense urbaine, qui ont pris l'initiative au XI^e siècle de fortifier la vallée pour protéger l'accès à la ville ? Ou serait-ce un seigneur local, lié ou non aux avoués, qui aurait fait construire son repaire à un endroit stratégique et facile à fortifier dans la vallée du Hoyoux ?

(95) Cette option est toutefois peu envisageable car aucune structure n'a été découverte entre la motte castrale et le rocher lors des précédentes fouilles.

